Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT
Volet agricole

Hauts-de-France

17 et 18 octobre 2018

Olivier ALLAIN – Ambassadeur
Loïc GOUËLLO et Vincent STEINMETZ – Mission d'appui

Axe 1 – Transformation de l'amont agricole et forestier

Enjeux

L'agriculture doit s'engager dans un processus de transformation pour relever des défis majeurs, dont:

- mieux répondre aux attentes des consommateurs, en faisant évoluer l'offre de produits, les pratiques de production et les processus de transformation ;
- regagner en compétitivité au niveau de l'amont ;
- assurer la transformation des modèles agricoles vers une multi-performance;
- assurer le renouvellement des générations et l'installation de jeunes agriculteurs.

4 actions

- Action 1.1: soutien aux investissements dans les exploitations agricoles ;
- Action 1.2: soutien au changement des pratiques ;
- Action 1.3: soutien à la méthanisation agricole ;
- Action 1.4: soutien aux investissements en forêt.

Action 1.1 - Soutien aux investissements dans les entreprises agricoles

Objectif

Faciliter l'accès des entreprises agricoles aux financements, en particulier bancaires,pour accélérer l'effort d'investissement et concrétiser les projets transformants.

2 outils

- Création d'un **fonds de garantie** pour garantir les prêts aux exploitations agricoles confié au FEI
- **PCAE**, en ciblant mieux les subventions à l'investissement matériel dans le cadre des appels à projets régionaux

Ambitions

Au total, cette action représentera un soutien public de **1,3 Md€** (800 / 500 M€)

Calendrier

- Fonds de garantie : mise en œuvre effective début 2019
- Adaptation du PCAE : 2nd semestre 2018

Action 1.1 / Fonds de garantie pour les exploitations agricoles

Objectifs

- Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les projets risqués et permettre des conditions de financement plus avantageuses ;
- Sécuriser les emprunts d'EA en éviter le recours aux garanties personnelles ;
- Soutenir la montée de gamme et la création de valeur ajoutée, la transformation des systèmes de production.

Stratégie / éligibilité

- Mandat du MAA au FEI ;
- Stratégie étayée par une étude de marché réalisée par le FEI auprès des banques (mai 2018) ;
- **Bénéficiaires** : PME agricole, sous conditions (moins de 7 ans d'ancienneté, niveau d'investissement)
- **Intermédiaires financiers (banques)**: sélection par appel à manifestation d'intérêt (sept-déc. 2018)

Mise en œuvre (début 2019)

- Prêts aux bénéficiaires finaux par les banques sélectionnées (garantie plafonnée ; quotité garantie = 80%)
- Potentiel de 800M€ de prêts d'ici 3-4 ans

Action 1.1 / Soutiens aux investissements matériels (PCAE)

Objectifs

- Accompagner la transformation des systèmes de production et favoriser une approche globale des projets ;
- Répondre aux objectifs des plans de filière ;
- Cibler le soutien sur **5 priorités thématiques** définies dans l'atelier 14 des EGA : agro-écologie et réduction des intrants ; bien-être animal et biosécurité ; indépendance protéique ; production d'ENR et économies d'énergie ; santé des travailleurs et conditions de travail

Evolution du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)

- Déclinaison des objectifs dans les appels à projets régionaux (et/ou les modalités de sélection des projets) réalisés dans le cadre des PDRR, en lien avec les autorités de gestion (2ème semestre 2018)

Mise en œuvre

- 1 ou plusieurs **AAP régionaux** par an ;
- Subvention aux investissements attribuée selon le cadre du PDRR ;
- 500 M€ (crédits MAA et FEADER) sur 5 ans.

Action 1.2 / Soutien aux changements de pratiques

Objectifs

- Soutenir et pérenniser l'adoption de pratiques agricoles et de modes de production plus vertueux permettant de concilier performances économique et environnementale ;
- Contribuer aux objectifs nationaux de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (**-25% à horizon 2020** et **-50% à horizon 2050**) ;
- Atteindre 15 % de SAU convertie ou en cours de conversion en agriculture biologique (AB) à horizon 2022.

Aides à la conversion à l'AB

- Renforcement du soutien public aux aides à la conversion à l'AB : 800 M€

MAEC « transformantes »

- Renforcement du soutien public aux MAEC transformantes : 540 M€
- **MAEC « transformantes »** = MAEC « systèmes » et certaines MAEC localisées visant un changement de pratiques (ex : réduction de traitements phytosanitaires, gestion des milieux pastoraux...).

Mise en œuvre

- Critères d'éligibilité déjà définis, dont la priorisation pourra être renforcée régionalement après concertation entre financeurs (CR, DRAAF, Agence de l'eau) ;
- Sollicitation des aides dans le cadre des **déclarations PAC** (15 mai de chaque année) .

Action 1.3 / Soutien à la méthanisation agricole

Objectifs

Accélérer le rythme de développement des installations de méthanisation agricole, pour atteindre l'objectif de **1 000 méthaniseurs agricoles à horizon 2020** fixé par le plan « Energie Méthanisation Autonomie Azote ».

Création d'un « prêt méthanisation »

- Création d'une offre de prêts sans garantie mise en place par Bpifrance ;
- Soutien public de **100 M€** afin d'accompagner environ 400 projets

Mise en œuvre

- Offre dédiée aux projets de méthanisation agricole de taille moyenne,
- Demandes à formuler auprès des **directions régionales de Bpifrance**.
- Mise en œuvre : 2nd semestre 2018

Action 1.3 / Soutien aux investissements forestiers

Objectifs

- Préparer les forêts aux conséquences du changement climatique ;
- Maximiser la séquestration de carbone par les arbres, au bénéfice de la filière forêt-bois dans son ensemble ;
- Augmenter les capacités de mobilisation de la ressource bois, notamment en bois d'œuvre, tout en diminuant l'impact environnemental ;
- Encourager les investissements pour la création ou l'amélioration de leur réseau de desserte (3 500 km de pistes) et l'amélioration de peuplements (40 000ha).

Aide à l'amélioration des dessertes

- Subventions à la création et l'amélioration des dessertes forestières
- Soutien public 100M€ (MAA+FEADER)

Aide à l'amélioration des peuplements

- Mise en place d'une mesure nationale d'aide à l'amélioration des peuplements forestiers*
- Soutien public 40M€ (Etat)

Mise en œuvre

- Propriétaires forestiers privés individuels ou regroupés et des communes forestières
- Appels à projets régionaux, à l'initiative des DRAAF, en liaison avec les conseils régionaux
- Mise en œuvre : 2018

***instruction technique n°DGPE/SDFCB/2018-369 du 15 juin 2018**

Synthèse Axe 1

Axe	Actions	Montant (Mds€)*	Outils	Détail indicatif (Mds€)*
1. Transformation de l'amont agricole et forestier **2,8 Mds€**	1.1. Soutien aux investissements dans les entreprises agricoles	1,3	Fonds de garantie	0,800
			Subvention aux investissements matériels	0,500
	1.2. Soutien au changement des pratiques	1,3	Aide conversion Bio	0,800
			MAEC transformantes	0,540
	1.3. Soutien à la méthanisation agricole	0,1	Fonds de prêts à la méthanisation agricole	0,100
	1.4. Soutien aux investissements en forêt	0,1	Pistes forestières	0,100
			Amélioration des peuplements	0,040

* Les montants s'entendent en crédits publics Etat et FEADER. Ces montants n'intègrent pas les contreparties régionales ou autres interventions publiques (agences de l'eau notamment)